

ANNEXE N° 9 : RÉPARTITION DE CHARGES 2006

ARTIMON IMMOBILIER18, Route des 2 rivières
86 130 JAUNAY CLAN

cartes professionnelles : 245 et 246

Madame BOURDU17, place des Armes
16000 ANGOULÊME**IMMOGEST**32, Bd Cornec
16007 ANGOULÊME**Résidence Les Métives**

54, Rue des Métives

Rappel pour mémoire participation
aux fonds suivants

Lots	Etg	Type de lot	Tantièmes
00007	04	Appartement	101
00010	RC	Garage	10

Avance de trésorerie 339,55	provisions 2 282,93
--------------------------------	------------------------

Postes à répartir	Montant	Tantièmes	Base de répartition	Quote-part	Charges locatives
CHARGES GENERALES	6 284,10	111	1 000	697,54	482,28
HONORAIRES DU SYNDIC	1 287,56	111	1 000	142,92	
CHARGES ASCENSEUR	1 874,63	199	1 000	373,05	373,05
CHARGES CHAUFFAGE	9 344,14	112	1 000	1 046,54	1 046,54
Quote part TVA	Quote part locative	TOTAL DE LA REPARTITION		2 260,05	1 901,87
229,47	1 901,87	RELEVÉ DE COMPTE		DEBIT	CREDIT
Total de la répartition				2 260,05	
Provisions appelées					2 282,93
Solde de l'exercice en votre faveur				29,88	

ANNEXE N° 10 : TAXES FONCIÈRES



Madame BOURDU

17, place des Armes

16 000 ANGOULÊME

2006

DÉPARTEMENT : 860 VIENNE

COMMUNE : 115 A JAUNAY-CLAN

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Commune	Sommaire de communes	Inter-communalité	Département	Région	Tax. foncière d'équipement	Taxe ordures ménagères	Total des cotisations	
13,60 %	%	1,59 %	8,02 %	3,32 %	%	%		
13,60 %	%	1,64 %	8,40 %	3,32 %	%	%		
94 GR GRAND RUE						9,40 %		
1939		1939	1939	1939		1939		
264		32	163	64		182	705	
54 RUE DES METIVES						9,40 %		
927		927	927	927		927		
126		15	78	31		87	337	
383		44	226	93		250		
390		47	241	95		269		
+1,83 %	%	+6,82 %	+6,64 %	+2,15 %	%	+7,60 %		
Commune	Sommaire de communes	Inter-communalité	Département	Région	Tax. foncière d'équipement	Chambre d'agriculture		
%	%	%	%	%	%	%	%	
%	%	%	%	%	%	%	%	
%	%	%	%	%	%	%	%	
%	%	%	%	%	%	%	%	
					Base du forfait forestier	Majoration taxe terre agricole	Coef. d'assurance des accidents agricoles	

1125	83
Montant de votre impôt	
1125	

ANNEXE N°11 :

EXTRAIT DU MANDAT DE GESTION ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Reddition des comptes : trimestrielle
Règlement trimestriel : par chèque le dernier jour du trimestre
Honoraires de gestion : 7% hors taxes des sommes encaissées

Informations complémentaires sur les lots de Mme BOURDU :

Le 5 juillet l'agence a payé l'appel de charges trimestriel de copropriété pour un montant de 595,45 €.

Le 15 juillet est effectué un règlement de 112,37 € TTC concernant des travaux de plomberie à la charge du propriétaire

ANNEXE N° 13 :

**EXTRAIT DE LA NOTICE RELATIVE A LA DÉCLARATION ANNUELLE DE LA TAXE SUR
LES SALAIRES (N° 2052 – NOT)***Loi de finance 2007*

.....

B - Liquidation annuelle de la taxe sur les salaires

Pour la liquidation générale de fin d'année ou en cas de cession ou de cessation d'entreprise en cours d'année, le cadre de la déclaration n° 2052 comprend le montant total des rémunérations brutes individuelles versées annuellement (ou jusqu'à la date de cession ou de cessation).

Ce montant est déterminé à partir, soit de la déclaration annuelle des salaires (DADS 1 ou 2460), soit de la déclaration annexe 2461 T.

1. Taux d'imposition**a. En Métropole**

La taxe comporte un taux normal appliqué à la totalité des rémunérations brutes individuelles et des taux majorés appliqués aux rémunérations brutes individuelles qui dépassent un certain seuil.

Le taux de 4,25 % (taux normal) est d'abord appliqué sur la totalité de la base imposable correspondant au montant global des rémunérations brutes individuelles versées pendant l'année. Une première majoration de 4,25 % par rapport au taux normal s'applique à la fraction de ces rémunérations comprise entre 7 156 € et 14 295 €.

Une seconde majoration de 9,35 % par rapport au taux normal s'applique à la fraction de ces rémunérations qui excède 14 295 €.

*b....***2. Les arrondis fiscaux**

La base imposable et le montant net de l'impôt dû sont arrondis à l'euro le plus proche. Les bases et cotisations inférieures à 0,50 euro sont négligées et celles supérieures ou égales à 0,50 euro sont comptées pour 1.

3. Exemple de calcul pour une entreprise ayant un établissement unique en Métropole et employant un seul salarié :

Soit une rémunération brute de 17 803 € versée en 2007 par un employeur assujetti à la taxe sur les salaires à 100 %

Base taux normal : 17 803 . taxe $17\ 803 \times 4,25\ % = 756,63\ €$. Ce montant est arrondi à 757 €

Base 1^{re} taux majoré : $14\ 295 - 7\ 156 = 7\ 139$ taxe : $7\ 139 \times 4,25\ % = 353,38\ €$. Ce montant est arrondi à 353 €

Base 2^e taux majoré : $17\ 803 - 14\ 295 = 3\ 508$ taxe $3\ 508 \times 9,35\ % = 327,99\ €$. Ce montant est arrondi à 328 €

Total taxe brute = 1 438 €.

.....

DANS CE CADRE

Académie : _____ Session : _____

Examen ou Concours _____ Série* : _____

Spécialité/option* : _____ Repère de l'épreuve : _____

Épreuve/sous-épreuve : _____

NOM : _____

(en majuscules, suivi s'il y a lieu, du nom d'épouse)

Prénoms : _____ N° du candidat

Né(e) le : _____

(le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la liste d'appel)

* Uniquement s'il s'agit d'un examen.

NE RIEN ÉCRIRE

Repère : PIE5GIM

SESSION 2008

Durée : 2 H30

Page : 19/20

Coefficient : 2,5

ANNEXE N° 14: TAXE SUR LES SALAIRES 2007 DE LA COPROPRIÉTÉ
(à compléter et à rendre avec la copie)

Salariés	Dubois	Maurice	Martin			
Salaire annuel	22 000 €	6 000 €	12 000 €	total base	taux	cotisations
base taux normal						
base 1er taux majoré						
base 2ème taux majoré						
total à verser :						

DANS CE CADRE

NE RIEN ÉCRIRE

Académie :

Session :

Examen ou Concours

Série* :

Spécialité/option* :

Repère de l'épreuve :

Épreuve/sous-épreuve :

NOM :

(en majuscules, suivi s'il y a lieu, du nom d'épouse)

Prénoms :

N° du candidat

Né(e) le :

(le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la liste d'appel)

* Uniquement s'il s'agit d'un examen.

Repère : PIE5GIM

SESSION 2008

Durée : 2 H30

Page : 20/20

Coefficient : 2,5

ANNEXE 15 : EXTRAIT DE LA FEUILLE DE CALCUL

	A	B	C	D	E	F	G	H
1								
2		Salariés	Dubois	Maurice	Martin			
3		salaires annuel	22 000 €	6 000 €	12 000 €	total base	taux	cotisations
4		base taux normal						
5		base 1er taux majoré						
6		base 2ème taux majoré						
7							total à verser :	

ANNEXE N° 16: FORMULES DU TABLEUR
(à compléter et à rendre avec la copie)

Références cellules	FORMULES
C4	
F4	
C5	=SI(C3<7156;0;SI(C3<14295;C3-7156;14295-7156))
C6	
H7	=SOMME(H4:H6)